



**SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **croissance verte**



Paris, le lundi 4 avril 2015

Ségolène Royal lance le troisième appel d'offres sur l'éolien en mer sur une zone au large de Dunkerque, soutenue par les élus du territoire

Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, annonce le lancement d'un troisième appel d'offre au large de Dunkerque, zone identifiée comme présentant des conditions favorables à l'implantation d'éoliennes en mer posées.

La Ministre mandate le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie pour poursuivre les consultations, en accompagnement du lancement de l'appel d'offres. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la poursuite du développement de l'éolien en mer posé, qui contribue à l'atteinte de l'objectif de 40 % d'électricité renouvelable à l'horizon 2030, fixé par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ségolène Royal annonce que cette démarche se caractérisera par plusieurs nouveautés, visant à réduire les coûts et à simplifier les procédures, dans le cadre d'une ordonnance et d'un décret publiés prochainement, après examen du Conseil d'Etat :

- Une nouvelle procédure, dite de « dialogue concurrentiel », qui sera adaptée aux spécificités de l'éolien en mer : elle permettra d'échanger avec les candidats afin de préciser le cahier des charges et de leur donner la possibilité d'améliorer leurs offres au cours de la procédure.
- Des études de levée des risques liés au vent, à la houle, à la profondeur et à la composition des sols seront réalisées par des établissements publics avant la remise définitive des offres, afin que les industriels puissent affiner leurs propositions et prendre en compte ces risques à leur juste niveau ;
- Diverses mesures de simplification visant à faciliter l'obtention des autorisations sont également prévues. En particulier, la concession d'occupation du domaine public maritime sera attribuée au lauréat en même temps que l'appel d'offres.

Rappel : Deux appels d'offres concernant l'éolien en mer posé ont d'ores et déjà été lancés : l'un en 2011, qui a permis l'attribution de quatre zones pour une capacité totale de près de 2000 MW, situées au large des communes de Fécamp, Courseulles-sur-Mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire ; l'autre en 2013 pour l'installation de 1000 MW répartis sur deux zones au large du Tréport et des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31